



CONTENUS

Engouement pour le bilatéralisme ou diplomatie commerciale sous pression ?.....	1
Accord de libre-échange avec la Malaisie : la politique culturelle remise en cause ?.....	1
Ouverture des négociations avec Maurice.....	2
Accord conclu avec Oman.....	2
Les négociations avec la Corée du Sud piétinent.....	3
L'Europe se lance aussi dans la course.....	3
Actualités.....	3
Premier Festival culturel ACP et réunion des ministres de la Culture à Saint-Domingue.....	3
Le jeu vidéo en France : un bien culturel à préserver ?.....	4
Clôture du premier Dialogue des médias entre l'Asie-Pacifique et l'Europe.....	4

Engouement pour le bilatéralisme ou diplomatie commerciale sous pression ?

[Notre analyse] Le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha sur la glace, les tractations diplomatiques vont bon train entre les différents pays influents afin de soutenir le processus de libéralisation du commerce mondial. Une double stratégie semble se dessiner. Au niveau multilatéral, les États-Unis et l'Europe tentent de briser le *front du refus* des pays du G20 en isolant le Brésil et l'Inde de leurs alliés est-asiatiques. C'est dans cette perspective qu'il convient d'analyser le récent appel lancé par l'administration américaine à la Chine et aux pays de l'ASEAN à s'impliquer davantage en faveur de la relance des négociations, puisque sur le plan économique ils seraient les grands gagnants de l'ouverture des marchés. Par ailleurs, au niveau bilatéral, il semblerait que chaque pays, les États-Unis bien loin en tête, se soit lancé dans une course effrénée à la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange. La rapidité avec laquelle les États-Unis entendent boucler leurs nombreux accords en cours de négociation, expiration de la procédure du *fast track* oblige, provoque un effet d'emballement auquel peu de pays ne semblent pouvoir résister. Dans un tel contexte où se multiplient les stratégies concurrentes, il devient difficile de déchiffrer la complexité des enjeux. Plus que jamais la vigilance doit être de mise afin que la diversité culturelle ne fasse pas les frais de ces négociations commerciales sous pression, dictées par l'agenda de l'administration Bush.

Accord de libre-échange avec la Malaisie : la politique culturelle remise en cause ?

Le 8 mars dernier, la Malaisie et les États-Unis ont fait part de leur intention de conclure un accord bilatéral de libre-échange. Depuis lors, un intense cycle de négociation s'est mis en branle dans le but de conclure rapidement cet accord, soit d'ici la fin 2006. Pas moins de cinq rondes de négociation sont prévues cette année afin de mener à terme cet accord selon un calendrier fixé par les préoccupations de l'administration états-unienne (notamment l'arrivée à échéance de la procédure du *fast track* en juillet 2007) et sur lequel le gouvernement malais a bien peu de prise.

Ce projet est cependant loin de faire l'unanimité au sein de la population malaise, notamment en ce qui concerne la question des droits de propriété intellectuelle. D'ailleurs, plus d'une trentaine d'organisations de la société civile malaise se sont rassemblées au sein de la *Coalition sur l'accord de libre-échange entre les États-Unis et la Malaisie* afin de défendre les droits de la population. Dans une lettre adressée au gouvernement malais datée du 12 juin, cette coalition dénonçait le caractère non démocratique et le manque de transparence entourant le processus actuel de négociation de cet accord de libre-échange. Non seulement les parlementaires sont-ils tenus à l'écart de ces tractations visant à accommoder les intérêts états-uniens dans la région, mais, de plus, aucune modalité de participation, voire d'information du public n'a été prévue.

Ce manque de transparence est d'autant plus inquiétant que, selon un document adressé par l'*International Intellectual Property Alliance* (IIPA) aux négociateurs états-uniens, daté du 18 avril dernier mais tout récemment rendu public, la question de l'accès aux marchés du film et de la radiodiffusion



Accords bilatéraux et diversité culturelle

CEIM Bulletin d'information, vol.1, no 6, 2 octobre 2006

intéresse au plus haut point l'industrie américaine. En effet, dans ce document (*IIPA Testimony Concerning the Proposed Free Trade Agreement with Malaysia*), trois éléments déterminants de la politique culturelle malaise sont directement dénoncés :

- Les quotas de diffusion. Les radios malaises doivent consacrer de 70% à 80% de leur temps d'antenne à des programmes malais locaux. De plus, aucun programme radio étranger ne peut être diffusé durant la période de grande écoute, soit entre 20h30 et 21h30.

- Les restrictions à l'investissement. Les investissements étrangers dans les réseaux de diffusion terrestre sont strictement interdits et sont limités à 20% dans les réseaux par câble et satellite.

- Le projet de taxe sur les films étrangers. Au mois d'octobre 2005, le ministre malais de la culture, des arts et du patrimoine, Datuk Seri Dr. Rais Yatim, a manifesté son intention d'appliquer une taxe sur tous les films étrangers diffusés en Malaisie. Ce projet contreviendrait, selon l'IIPA, à la clause sur le traitement national à laquelle, conformément aux accords de l'OMC, la Malaisie devrait se soumettre.

Cet accord de libre-échange entre la Malaisie et les États-Unis va-t-il faire se répéter le scénario tragique d'une atteinte flagrante à la diversité culturelle, comme ce fut le cas sur la question des quotas écrans en Corée du Sud ? Seul l'avenir des négociations nous le dira. Pour le moment, le report à la fin octobre de la troisième ronde de négociation initialement prévue pour la mi-septembre, ne fait que nous renseigner sur le caractère complexe du processus.

sources : www.ftamalaysia.org et www.bilaterals.org

Ouverture des négociations avec Maurice

Les États-Unis et Maurice ont signé le 18 septembre un accord afin de promouvoir le commerce et l'investissement entre les deux pays, tout en travaillant conjointement afin de relancer les négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC. Selon le bureau du représentant américain au commerce, cet accord-cadre sur le commerce et l'investissement porte plus spécifiquement sur la promotion du commerce et du développement, la diversification des exportations, le développement des capacités commerciales, la protection de la propriété intellectuelle, le travail, l'investissement et l'environnement.

Compte tenu que Maurice fut le second pays à ratifier la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, le 29 mars 2006, il est important de suivre ce dossier, d'autant plus que les signataires se sont entendus pour rapidement aboutir à la signature d'un véritable accord de libre-échange.

Jusqu'à présent, en Afrique sub-saharienne, les États-Unis ont conclu des accords-cadres sur le commerce et l'investissement avec le Ghana, le Mozambique, le Nigéria, le Rwanda, l'Afrique du Sud et les pays du Marché commun d'Afrique de l'Est et du Sud, ainsi que ceux de l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest.

Source : Gary G. Yerkey, «U.S. Signs Agreement With Mauritius To Boost Bilateral Trade and Investment», *International Trade Reporter*, 21 septembre 2006.

Accord conclu avec Oman

Le Sénat américain a approuvé, le 19 septembre dernier, l'accord de libre-échange entre les États-Unis et Oman, ouvrant ainsi la voie à sa ratification par le président, ce qu'il a d'ailleurs fait le 26 septembre donnant ainsi force de loi à l'accord. Selon la représentante américaine au commerce, Susan Schwab, cet accord de libre-échange signé en janvier dernier permettra d'éliminer les droits de douanes sur tous les produits industriels et de consommation, ainsi que sur 87% des produits agricoles (niveau qui devra atteindre 100% d'ici 10 ans). L'accord prévoit aussi de libéraliser le secteur des services et d'accroître la protection des droits de propriété intellectuelle, tout en permettant un renforcement des lois environnementales et du travail.

Cette question des droits environnementaux et du travail, et plus précisément du travail forcé, avait d'ailleurs fortement animé les discussions au Congrès, les démocrates ayant critiqué la manière avec



laquelle avait été négocié cet accord. L'administration Bush avait en effet écarté un amendement visant à refuser de tirer avantage du commerce de produits issus d'un travail forcé.

Cet accord de libre-échange est le quatrième à être signé entre les États-Unis et un pays du Moyen-Orient (après Israël, Jordanie et Bahreïn) et fait partie du plan annoncé en mai 2003 par le président Bush de créer une zone de libre-échange du Moyen-Orient avec les États-Unis (MEFTA) d'ici 2013.

Source : Gary G. Yerkey, «Senate Approves Bill to Implement U.S. Free Trade Agreement With Oman», *International Trade Reporter*, 21 septembre 2006.

Les négociations avec la Corée du Sud piétinent

La troisième ronde de négociation de l'accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée du Sud, qui s'est déroulée à Seattle du 6 au 9 septembre derniers, a rencontré certaines difficultés selon l'assistante de la représentante américaine au commerce, Wendy Cutler. En effet, alors que des avancées notables ont été réalisées dans les domaines du travail, de l'environnement, des questions sanitaires et phytosanitaires, des services et de l'investissement, les négociations ont achoppé sur les tarifs appliqués aux biens agricoles et industriels.

Alors que les États-Unis semblaient prêts à faire des concessions sur les textiles et les biens industriels, l'acharnement coréen à vouloir exclure de l'accord 284 produits agricoles, dont le riz, a conduit au blocage des négociations. Par ailleurs, la réticence américaine à inclure dans l'accord la production issue du complexe industriel Kaesong, situé en Corée du Nord et exploitant une main-d'œuvre locale mais appartenant à de compagnies sud-coréennes, n'a pas aidé au dénouement heureux de cette ronde.

Les deux parties ont cependant réitéré leur volonté d'arriver à un accord d'ici la fin de l'année. La prochaine ronde de négociation aura lieu à la fin du mois d'octobre en Corée.

Source : Christopher S. Rugaber, «Little Progress Seen in Third Round of U.S.-Korea Free Trade Talks», *International Trade Reporter*, 14 septembre 2006.

L'Europe se lance aussi dans la course

Dans un discours prononcé à Berlin le 18 septembre dernier, Peter Mandelson, a affirmé que l'Europe doit se lancer sans plus tarder dans la course aux accords de libre-échange, notamment avec l'Asie. Sans pour autant abandonner l'idée de conclure des négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'OMC, le commissaire européen au commerce a fortement soutenu ce qui se présente désormais comme la nouvelle stratégie globale de l'Europe et qui repose sur une attitude beaucoup plus proactive face aux projets d'ouverture de nouveaux marchés, notamment dans les pays situés dans la nouvelle zone de croissance (Inde, Corée du Sud, Vietnam, Indonésie, Malaisie et Thaïlande).

Gary G. Yerkey, «EU Needs to Take More 'Activist' Approach To Trade, Launch New FTAs, Mandelson Says », *International Trade Reporter*, 21 septembre 2006.

ACTUALITÉS :

Premier Festival culturel ACP et réunion des ministres de la Culture à Saint-Domingue

Pour la première fois de son histoire, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) organise un festival culturel qui déclinera une variété de créations et productions des 79 États qui le composent. Le 1er Festival ACP se tiendra aux Caraïbes à Santo Domingo (République dominicaine) du 14 au 21 octobre 2006 et sera précédé de la 2ème réunion des ministres ACP de la Culture. Ce sera l'occasion pour les États du Groupe ACP d'inviter le monde entier à découvrir leur diversité culturelle.

La 2ème réunion des ministres ACP de la Culture prévue le 13 octobre sera précédée d'une réunion préparatoire technique de hauts fonctionnaires de la culture (11-12 octobre 2006). Cette dernière aura notamment pour objet d'évaluer la mise en oeuvre du « Plan d'action de Dakar sur la promotion des cultures et des industries culturelles ACP », adopté lors de la 1ère réunion ministérielle tenue à Dakar (Sénégal) en juin 2003, d'élaborer des propositions concrètes pour la mise en oeuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et de se prononcer



Accords bilatéraux et diversité culturelle



Bulletin d'information, vol.1, no 6, 2 octobre 2006

sur des propositions de partenariat visant à appliquer les résolutions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, Genève 2004 et Tunis 2005) dans le domaine de la culture.

Source : Secrétariat du Groupe des États ACP (<http://www.acp.int>)

Le jeu vidéo en France : un bien culturel à préserver ?

Selon Patrice Martin-Lalande, co-président du groupe d'études de l'Assemblée Nationale sur Internet, l'industrie du jeu vidéo est actuellement en danger en France. Il invite donc les pouvoirs publics à intervenir en faveur de cette industrie culturelle, notamment en instaurant un crédit d'impôt destiné à faciliter le financement des jeux vidéo français.

Extrait d'une entrevue accordée par le député au journal Le Figaro.

En quoi l'industrie française du jeu vidéo est-elle menacée ?

On a tous les ingrédients pour réussir, sauf les conditions économiques. Les inégalités avec des pays comme les États-Unis, le Canada, la Chine ou la Corée du Sud sont devenues intolérables. Les acteurs du jeu vidéo disposent dans ces pays d'aides directes pour financer les œuvres, sans parler du taux de change actuel. De plus, créer un jeu vidéo, c'est un travail collaboratif qui implique 200 à 300 personnes sur une durée de 1 an et demi à 3 ans, avec de nombreux dépassements d'horaires. A la fin de la mission, l'équipe se disperse. Les pays concurrents disposent de législations qui permettent ce mode de travail.

Pourquoi demandez-vous à l'Union Européenne de considérer le secteur du jeu vidéo comme une industrie culturelle ?

La règle européenne, c'est l'interdiction d'apporter une aide économique aux entreprises, mais il y a des exceptions, notamment pour les produits culturels, qui peuvent notamment profiter d'un crédit d'impôts. Le premier objectif, c'est d'obtenir ce crédit pour les jeux vidéo en France et en Europe, afin de donner les moyens à nos entreprises de financer des jeux qui coûtent 15 à 30 millions d'euros.

En quoi le jeu vidéo est-il une création culturelle ?

Aujourd'hui, le budget d'un jeu vidéo, c'est 25% pour le logiciel, 10% pour la promotion, et 65% de dépense pour la création culturelle, notamment la musique, le scénario, les décors. Il faut absolument maintenir la diversité culturelle dans le jeu vidéo. Toutes les références visuelles ou musicales d'un jeu expriment des valeurs. Dans l'imaginaire des jeunes et des moins jeunes, il risque d'y avoir une disparition progressive de ces références et de ces valeurs de l'école française, au profit des références asiatiques ou anglo-saxonnes.

Source : *Le Figaro*, 12 septembre 2006.

Clôture du premier Dialogue des médias entre l'Asie-Pacifique et l'Europe

Plus de 300 professionnels des médias se sont réunis au siège de l'UNESCO à Paris du 11 au 13 septembre pour le premier Dialogue des médias entre l'Asie-Pacifique et l'Europe. Leur objectif était de promouvoir la diversité culturelle, la tolérance et la paix, en diffusant des programmes montrant les différences, en partageant leurs meilleures pratiques, et en renforçant les valeurs communes. Parmi les éminents orateurs ayant pris la parole figuraient MM. Tian Jin, vice-ministre chinois, Shashi Tharoor, sous-secrétaire général des Nations Unies et le vice-président de l'UER John Bernander. Le 2ème dialogue Asie-Pacifique/Europe aura lieu à Bonn, à l'invitation de Deutsche Welle, en septembre 2007.

Source : Radio Chine internationale (<http://fr.chinabroadcast.cn>)

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Direction scientifique : Gilbert Gagné

Recherche et rédaction : Raphaël Canet

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca



Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.